## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 15	votants : 08	Pour : 08+2 procurations	Abstention : <b>0</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>
------------------	--------------	-----------------------------	-----------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin 2019 à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 04 juin 2019.

## PRESENTS:

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	Présente	MOUTIER Chantal	<u>Absente</u>
BAZINET Bernard	Présent	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	Présent
BARTEAU Etienne	<u>Absent</u>	MALLEMANCHE Valérie	<u>Absente</u>	PEYRAZAT Pierre	Présent
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	Présent
GRASSET Marie- Madeleine	Présente	METIFEU Francis	Présent	ROUMAT Gérard	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S): Etienne BARTEAU (Procuration donnée à Mme GRASSET), Chantal MOUTIER (procuration donnée à Pierre PEYRAZAT)

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Roger LEONARD, Valérie MALLEMANCHE, Yoann MARENDA, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard BAZINET

## 2019-26 Admissions en non-valeur.

objet: Admission en non -valeur de titres de recettes des années 2010-2011-2012-2013 pour un montant de 1 405.69 euros

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 17 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Article 1 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1405,69 euros.
- Article 2:
  - accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres de recettes de la cantine et de la garderie des années précitées d'un montant de 1 405,69 euros:
  - décide d'ouvrir les crédits de dépenses nécessaires aux comptes 6541 (630,73 €) et 6542 (774,96 €) sur le budget principal 2019 de la commune
- Article 3: DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 et 6542 au budget de l'exercice en cours de la commune

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. M. Pierre PEYRAZAT

Au registre sont les signatures Le Maire M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac Affichage le 17 juin 20

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20190613-2019\_26-DE

Recu le 03/07/2019

Pour copie conforme en Mairie, le 1er juillet 2019